

L'ESABAC EN FRANCE

L'HISTORIQUE :

En 2004, dans le cadre de l'INTERREG, est mis en place entre l'Académie de Grenoble et la région autonome du Val d'Aoste un dispositif expérimental – parcours de formation intégré nommé ESABAC.

Le projet s'inscrivait dans les priorités fixées par le Processus de Lisbonne (2000), dans la lignée des politiques éducatives définies par l'Union Européenne et dans les orientations prônées par le Conseil de l'Europe en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Il se proposait la mise en œuvre d'actions visant à :

- favoriser la mobilité éducative et professionnelle des étudiants par le développement d'une conscience multiculturelle et de compétences plurilingues en permettant l'accès réciproque des élèves aux universités

- faciliter la reconnaissance des compétences en langues par la mise en relation des certifications avec les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

- Inscrire la certification de fin d'études secondaires dans la démarche d'harmonisation européenne des diplômes d'enseignement supérieur (Licence, Maîtrise, Doctorat -LMD)

Ce dispositif expérimental concernait, pour la France et l'Italie, les trois types de lycées (général, technologique, et professionnel), avec plusieurs DNL (discipline non linguistique), en fonction des spécialités des lycées.

Une Période de Scolarisation Temporaire (PST) permettait aux élèves de partir suivre la scolarité dans le pays partenaire sur une durée variant de quinze jours à un mois. Les élèves étant évalués dans l'ensemble des disciplines du cursus suivi. A l'issue de l'évaluation, une attestation de suivi de parcours délivrée par le recteur de l'Académie de Grenoble et par son homologue du Val d'Aoste validait la formation.

Ensuite les académies d'Aix-Marseille, Nice, Lyon, Lille et Montpellier sont entrées dans l'expérimentation.

A l'issue de l'accord de coopération éducative signé en juillet 2007 entre les ministres de l'éducation des deux pays, nous sommes passés du stade INTERREG au niveau national.

L'ESABAC est entré en vigueur en septembre 2010, après l'accord signé le 24 février 2009 par le ministre italien de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR), Mariastella Gelmini, et le ministre français de l'Education nationale, Xavier Darcos.

L'EXISTANT

*** Un parcours de formation intégré accessible à tous les élèves intéressés**

L'ESABAC est un parcours de formation intégré, de la seconde à la terminale des lycées d'enseignement général. Loin d'être un dispositif élitiste, il concerne aussi bien des établissements de centre ville que des lycées moins prestigieux, le but étant de permettre à tous les élèves le désirant d'intégrer cette filière.

A l'entrée en seconde, les élèves doivent justifier du niveau A2 en italien dans les cinq activités langagières, et la formation reçue leur permet d'atteindre en trois ans le niveau B2 exigé à l'examen (en réalité les élèves atteignent souvent C1).

*** La mobilité des élèves**

Chaque section française a un partenariat avec un lycée italien et applique le principe de la **Période de Scolarisation Temporaire**. Les élèves sont accueillis par leur lycée partenaire, sur une durée allant de quinze jours à un mois, où ils suivent l'ensemble des cours dispensés. On est déjà en capacité de mesurer l'impact positif de cette mobilité.

*** Des épreuves intégrées à chaque examen national**

En France, les épreuves spécifiques sont intégrées au Baccalauréat, **par substitution**. Les élèves français passent, en italien, une épreuve écrite d'histoire et géographie (en lieu et place de l'épreuve de droit commun) et une épreuve, écrite et orale, de langue et littérature (en lieu et place de l'épreuve de LV1). Seuls les candidats admis au Baccalauréat se voient délivrer l'Esame di Stato par l'Etat italien s'ils ont rempli les exigences fixées par l'accord binational.

*** Les sections ESABAC en France**

En France, l'ESABAC est un réel succès : à la rentrée 2013, il y aura 42 sections ouvertes sur 16 académies. Il est à signaler que le taux d'inscription dans ces sections est indépendant de leur situation géographique. Ainsi, les sections de Nantes, Bordeaux, ou Poitiers par exemple ont, relativement, autant de succès que celles de Grenoble.

L'ESABAC constitue une promesse de réussite scolaire, la preuve en étant que certaines demandes d'ouverture sont désormais présentées par des lycées n'ayant de section européenne italienne, voire pas d'enseignement d'italien du tout. Cela témoigne de la confiance des chefs d'établissements, des parents et des élèves dans ce dispositif.

L'enseignement de l'italien en France s'en trouve dynamisé (augmentation des effectifs d'élèves apprenant l'italien dans la plupart des Académies).

*** Les deux premières sessions de l'ESABAC**

On est en droit de se réjouir du succès des deux premières sessions (2011 – 2012) de la phase transitoire (durant laquelle seuls les lycées faisant partie de l'expérimentation ESABAC pouvaient présenter des candidats) : les taux de réussite sont très bons, (89,71% en 2011; 90,41% en 2012) ; les épreuves et leur passation se sont déroulées sans aucun problème, et les sujets, très exigeants, ont été bien reçus tant par les élèves que par les professeurs et les parents.

Le succès des années précédentes est encourageant pour tous, à tous les niveaux.

La session 2013 sera la véritable première session de l'ensemble des sections (et non plus uniquement ceux de la phase transitoire). 448 candidats sont inscrits à cette session et nous ne pouvons que leur prodiguer, à toutes et à tous, tous nos encouragements.

Enfin, il convient de saluer ici l'extraordinaire dévouement et l'enthousiasme des acteurs engagés dans ce dispositif : les équipes dirigeantes, les enseignants et, bien sûr, les élèves.

L'AVENIR

Le souhait est de procéder à l'élargissement de l'ESABAC général aux sections technologiques et professionnelles. Nous espérons que ce souhait deviendra vite un projet.

Myriem Bouzaher, IGEN